

Ville du Plessis-Trévise
PLAN LOCAL D'URBANISME



06.D.6

ZONAGE PLUVIAL DÉPARTEMENTAL

Document approuvé le: 01 Février 2017



DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT



ZONAGE PLUVIAL DEPARTEMENTAL

BASSIN VERSANT DU MORBRAS et RU DU MARAIS :
BOISSY-SAINT-LEGER, BONNEUIL-SUR-MARNE, CHENNEVIERES-SUR-MARNE, LA QUEUE-EN-BRIE, LE PLESSIS-TREVISE, LIMEIL-BREVANNES, NOISEAU, ORMESSON-SUR-MARNE, SUCY-EN-BRIE

CARTE DE SYNTHESE

CARTE DES DEBITS DE RESTITUTION ADMISSIBLES ET
DU BILAN DE L'INFILTRABILITE EN SOUS-SOL

Échelle : **1/15000**
Édition : **février 2014**

SERVICE ÉTUDES GENERALES ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Parc d'activité des Petits Carreaux
2, avenue des Violettes
94385 Bonneuil-sur-Marne Cedex

Tél. 01 49 56 88 63
Fax 01 49 56 88 60
Courriel etudereseau.dsea@cg94.fr

**l'eau
notre bien
commun**

PLAN BLEU
VAL-DE-MARNE



LÉGENDE

Section cartographie SIG-DSEA - copyright CG94

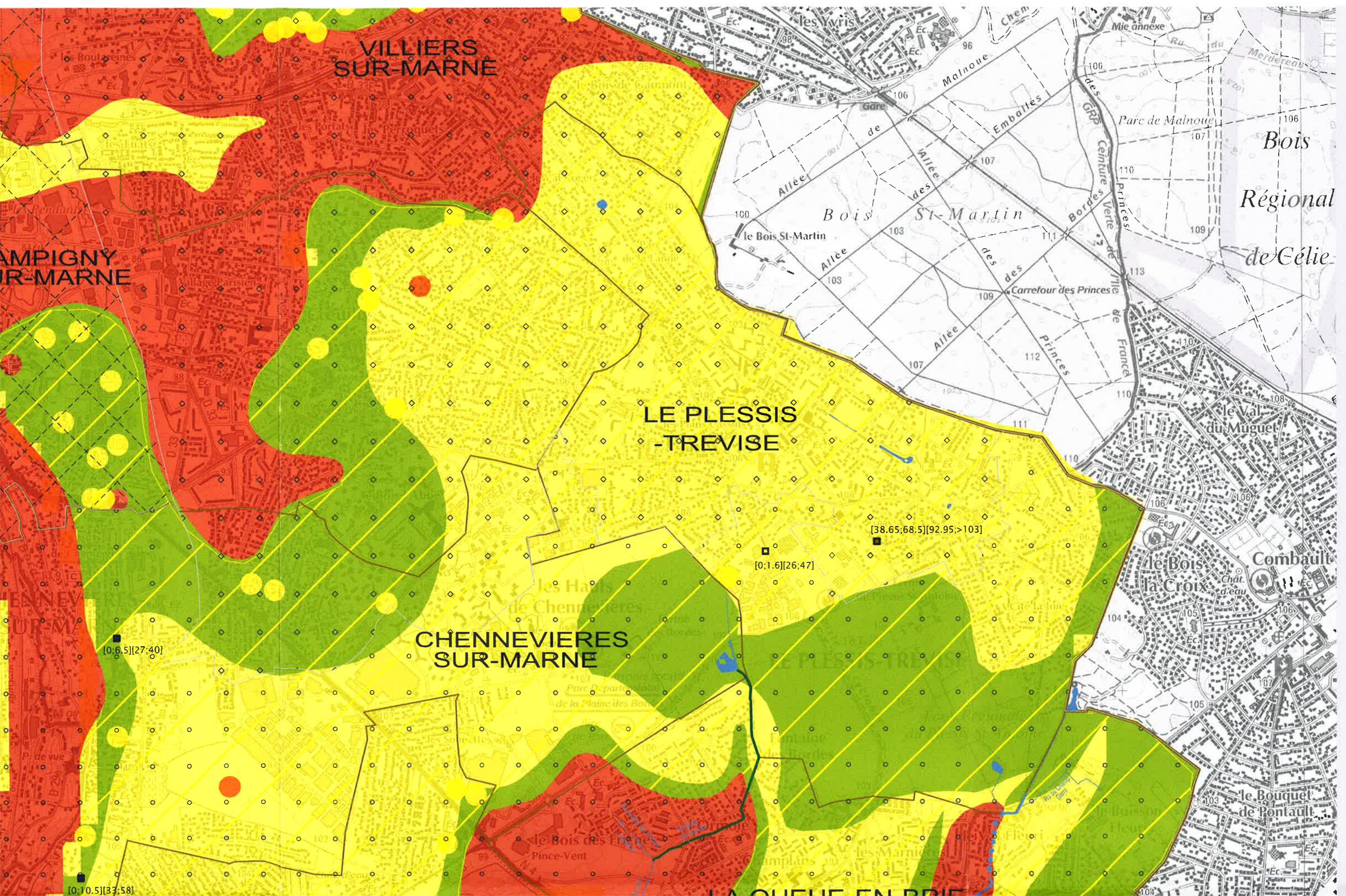
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique de surface
-  Réseau hydrographique canalisé
- Débit de restitution maximal admissible**
 -  1 L/s/ha associé à une déconnexion de 30% d'imperméabilisation
 -  1 L/s/ha
 -  2 L/s/ha
 -  2 L/s/ha associé à une déconnexion de 25% d'imperméabilisation
 -  2L/s/ha si rejet sur la Bièvre ou le ru de Rungis canalisés et 8 L/s/ha si rejet en réseaux d'assainissement unitaire ou pluvial
 -  4 L/s/ha
 -  5 L/s/ha
 -  7 L/s/ha
 -  8 L/s/ha
 -  10 L/s/ha
- Bilan de l'infiltrabilité**
 -  Infiltration à priori ni souhaitable, ni recommandée
 -  Infiltration à priori ni souhaitable, ni recommandée (risque de tassement remblai)
 -  Secteur à incertitude où une étude complémentaire est nécessaire
 -  Secteur à incertitude où une étude complémentaire est nécessaire (présence potentielle de nappe perchée de profondeur indéterminée)
 -  Infiltration à priori envisageable
- Perméabilité**
 -  Infiltration à priori envisageable en surface et à profondeur moyenne et importante
 -  Infiltration à priori envisageable en surface et à profondeur moyenne. Incertitude pour l'infiltration à profondeur importante
 -  Infiltration à priori envisageable en surface et à profondeur importante. Incertitude pour l'infiltration à profondeur moyenne
 -  Infiltration à priori envisageable en surface. Incertitude pour l'infiltration à profondeur moyenne et importante
 -  Infiltration à priori envisageable à profondeur moyenne et importante. Incertitude pour l'infiltration en surface
 -  Infiltration à priori envisageable à profondeur moyenne. Incertitude pour l'infiltration en surface et à profondeur importante
 -  Infiltration à priori envisageable à profondeur importante. Incertitude pour l'infiltration en surface et à profondeur moyenne
- [profondeur du sommet et de la base des couches perméables]
-  Zone de gypse possible

Ordre d'idée de la profondeur

Surface : 0 - 2 à 5 m

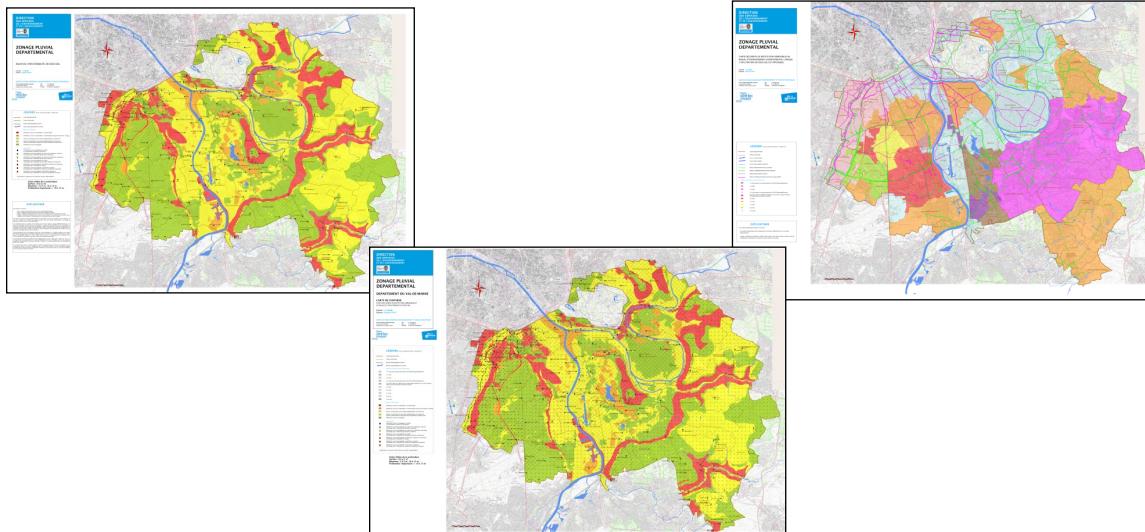
Moyenne : 2 à 5 m - 10 à 15 m

Importante : > 10 à 15 m



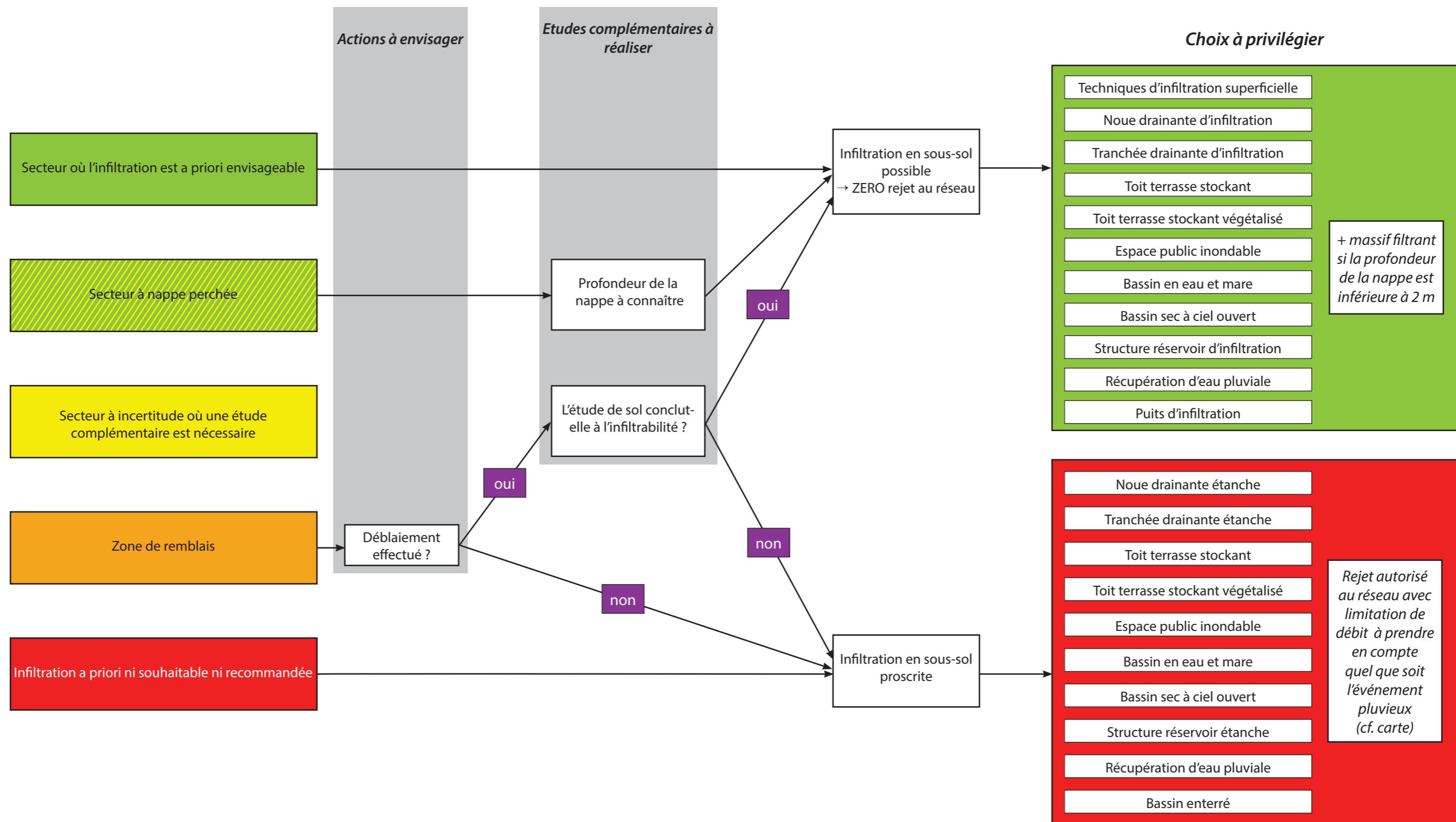
PLAN BLEU DU VAL-DE-MARNE

Zonage pluvial départemental



Logigramme d'aide à la décision

Logigramme d'infiltrabilité en sous-sol pour le choix de la technique de gestion des eaux pluviales



ZOOM SUR LA GESTION DES PLUIES COURANTES

Dans tous les cas, la déconnexion des pluies courantes est recommandée afin de retenir les premiers millimètres de pluie. Cependant, lorsque l'infiltration en sous-sol est contrainte ou proscrite, il conviendra d'étudier la rétention des premiers millimètres de pluie (infiltration diffuse limitée, évaporation, évapo-transpiration, réutilisation) et la réduction des surfaces actives du bassin versant (utilisation par exemple des revêtements poreux) en intégrant les problématiques géotechniques et hydrogéologiques du sous-sol.